



ressources

## La gestion de la forêt

*L'avenir est aux planificateurs*



Les forêts couvrent, au Canada, plus du tiers du territoire et elles constituent sans doute l'un des traits les plus remarquables de sa physionomie. Les trois quarts environ des terres forestières renferment du bois commercialisable (8 p. 100 des réserves mondiales). La récolte annuelle atteint quelque 107 millions de mètres cubes. Les ventes à l'étranger de bois, pâtes et papiers, produits dérivés du bois, représentent environ le cinquième des exportations canadiennes. C'est dire la valeur économique de ces forêts. Leur valeur écologique n'est pas moindre : elles constituent une zone-tampon indispensable à la pureté de l'air et de l'eau ; elles protègent les bassins hydrographiques de l'érosion ; elles régularisent le débit des cours d'eau en réduisant les crues.

Si l'on ajoute que le bois est une ressource renouvelable, que l'on peut en outre transformer sans grande dépense d'énergie, mais qui est biologiquement dégradable, on comprend que l'administration canadienne, fédérale ou provinciale, soit soucieuse d'instaurer une gestion qui maintienne l'équilibre entre la conservation des forêts et une exploitation qui doit répondre aux besoins prévisibles.

L'inventaire établi en 1968 indique que la superficie forestière du Canada est d'un peu plus de 322 millions d'hectares, soit 35 p. 100 de la surface totale des terres du pays (1). La loi réserve près de 7 millions d'hectares à des fins autres que la production du bois. Ces « réserves » mises à part, les terres forestières se divisent en deux catégories : celles qui sont propres à une

exploitation régulière, soit 238 millions d'hectares, et celles qui y sont impropres, soit un peu plus de 77 millions d'hectares. Les forêts classées dans cette dernière catégorie ne sont, à la vérité, pas improductives. Elles ont même une valeur marchande, mais la lenteur de leur régénération et de leur croissance ne les rend pas aptes à une exploitation régulière. L'intérêt économique de ces forêts peu productives n'est pas négligeable, ne serait-ce que parce qu'elles représentent une réserve de bois d'urgence qui peut permettre de résoudre

1. Cette superficie est inférieure de 12 p. 100 à celle de l'inventaire de 1963, en raison surtout d'un changement de terminologie et de classification. Une terre est dite « forestière », dans l'inventaire de 1968, si elle est capable de produire des peuplements d'arbres d'un diamètre minimal de 4 pouces (10 cm) sur 10 p. 100 au moins de sa surface.